



# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE SERVICES SMS

Version en date du 31 mai 2017

## Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET.....	1
ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE.....	1
ARTICLE 3 : MOYENS – CONDITIONS D'EXPLOITATION.....	1
ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RÉALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS.....	2
ARTICLE 5 : SUPPORT TECHNIQUE.....	2
ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE GECKA.....	2
ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DE GECKA.....	2
ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT.....	3
ARTICLE 9 : DURÉE, FACTURATION ET PAIEMENT.....	3

## ARTICLE 1 : OBJET

1.1 Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de services de GECKA, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'offre SMS de la société GECKA (ci-après nommé « Service »).

1.2 Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

## ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 Le Service consiste en l'acheminement, depuis la plateforme GECKA, de SMS à destination des appareils GSM des Destinataires du Client.

2.2 Le Service permet d'émettre des SMS à destination de la Nouvelle-Calédonie uniquement. Il appartient au Client de s'assurer que les Destinataires de ses SMS disposent bien de lignes téléphoniques permettant la réception de SMS.

## ARTICLE 3 : MOYENS – CONDITIONS D'EXPLOITATION

3.1 Le Service est accessible par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

3.2 Le Service peut être utilisé par l'intermédiaire de l'interface de gestion du Client, par l'intermédiaire d'une application API ou de tout autre logiciel mis à disposition du Client par Gecka.

3.3 La création par le Client d'expéditeurs est soumise à une modération quant aux termes choisis par le Client. Celle-ci peut durer jusqu'à 48 heures ouvrées.

3.4 L'interface de gestion SMS permet de gérer plusieurs Utilisateurs du compte SMS du Client, avec deux niveaux d'autorisation : « administrateur » et « utilisateur ». Le Client est responsable de l'usage fait de la plateforme par ses Utilisateurs.

3.5 Le Client s'engage à faire un usage du Service conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3.6 Le Client s'engage en particulier :

(a) à ne pas envoyer de messages non sollicités ou « SPAM » via le service ;

(b) s'engage à faire figurer, au début de chaque SMS envoyé par le service, sa dénomination commerciale, ou lorsqu'il intervient pour le compte d'un tiers, le nom du commanditaire pour lequel le message est envoyé , un expéditeur personnalisé peut être utilisé à cet effet ;

(c) pour chaque message envoyé via le service, à inscrire les coordonnées téléphoniques de l'expéditeur en fin de message.

3.7 Chaque SMS est limité à 160 caractères et utilise la table de caractère GSM 7bit. Néanmoins, GECKA s'efforcera dans la

mesure du possible de remplacer les caractères non supportés par leur équivalent non accentué ou bien, à défaut, par un espace.

**3.8** Il est possible d'envoyer des SMS longs ou concaténés. Un SMS long est un SMS de plus de 160 caractères qui, à l'envoi, est découpé en plusieurs SMS, ou parties, de 153 caractères maximum chacun. Ces parties de SMS sont automatiquement concaténées par les appareils recevant ce type de SMS, apparaissant ainsi tel un seul long SMS pour l'Utilisateur. De par les limitations de certains prestataires de Gecka il est déconseillé d'envoyer des SMS longs de plus de trois parties (soit un maximum de 459 caractères).

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RÉALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS**

**4.1** Une fois la Commande finalisée, GECKA adresse au Client un courrier électronique de confirmation d'ouverture du Service, mettant à la disposition de celui-ci les codes d'accès et autres informations lui permettant d'accéder à son Service sur la plateforme d'hébergement Web de GECKA.

**4.2** La date d'envoi du courriel de confirmation détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

**4.3** Le contrat commence le premier jour du mois civil de la date d'activation du Service signifié par le courrier électronique de confirmation d'ouverture du Service.

**4.4** Pour la livraison des SMS, GECKA utilise les services de plusieurs prestataires afin d'assurer un service de qualité. Un SMS est réputé facturable une fois la livraison du SMS effectuée par Gecka à son/ses prestataires.

**4.5** Dans le cas d'un problème technique par lequel les SMS livrés par GECKA à son/ses prestataires n'auraient pas été livrés aux Destinataires finaux correspondants, les SMS en erreurs ne seraient pas facturés au Client dans le cas ou GECKA obtiendrait un remboursement des SMS en questions de la part de son/ses prestataires.

## **ARTICLE 5 : SUPPORT TECHNIQUE**

**5.1** GECKA met à la disposition du Client une assistance technique dans les conditions prévues aux conditions générales de Service.

**5.2** Les demandes de support sont à envoyer à l'adresse de courrier électronique support@gecka.nc

## **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE GECKA**

**6.1** GECKA s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens. GECKA s'engage à :

**6.1.1** Assurer l'accès au Service 24 h/24 tous les jours de l'année. GECKA informera, dans la mesure du possible le Client, dans un délai raisonnable, par courrier électronique ou au travers du site <https://gecka.nc>, d'une éventuelle interruption du service, afin que le Client prenne ses dispositions.

**6.1.2** Intervenir rapidement en cas d'incident.

**6.1.3** En cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement de la plateforme SMS de GECKA, GECKA s'efforcera de prendre toute mesure nécessaire au maintien du Service. À cette fin, GECKA pourra procéder au basculement du Service vers une nouvelle plateforme SMS pour la durée de l'incident ou de la maintenance. Pendant cette période, le Client reconnaît que les performances du Service peuvent être partiellement dégradées.

**6.1.4** Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils et protéger, dans la mesure du possible, sa plateforme SMS.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DE GECKA**

**7.1** GECKA ne pourra être tenu responsable du contenu des SMS envoyé par le Client via sa plateforme, et ce à quelque titre que ce soit.

**7.2** Le Client reconnaît avoir conscience de l'intervention d'autres opérateurs ou prestataires dans le cheminement des SMS.

**7.3** GECKA ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport ou de ses prestataires.

**7.4** GECKA ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client.

## ARTICLE 8 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

### 8.1 Contenus.

**8.1.1** Le Client demeure seul responsable du contenu qu'il émet depuis la plateforme SMS de GECKA mais également des actions de promotion et de communication effectuées par l'intermédiaire du service. Le Client s'engage à assurer à ses frais la défense de GECKA dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'il diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

### 8.2 L'utilisation du SPAM est totalement interdite.

**8.2.1** Le Client s'interdit toute prospection directe par le Service à des Destinataires n'ayant pas expressément accepté la réception de tels messages.

**8.2.2** Le Client s'engage à se conformer aux mesures concernant l'envoi de messages électroniques telles que décrites dans le Code des postes et des communications électroniques **français**, en particulier son **Article L34-5**.

**8.2.3** En cas de non-respect de cet engagement, le Client reconnaît que GECKA est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée indéfinie, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par courriel au Client.

### 8.3 Données

**8.3.1** Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le Client s'engage à veiller au respect de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives au traitement des données à caractère personnel ainsi qu'à la protection de la vie privée, notamment en matière de communications électroniques.

**8.3.2** Il appartient au seul Client de s'assurer du traitement des demandes formulées par ses Destinataires et notamment relatives aux demandes d'opposition à la réception des SMS du Client.

**8.4 Suspension, résiliation.** En cas de non-respect de ces engagements, le Client reconnaît que GECKA est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée indéfinie, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par courriel au Client.

## ARTICLE 9 : DURÉE, FACTURATION ET PAIEMENT

**9.1** Dans la Commande sont spécifiés le montant de l'abonnement mensuel et le coût unitaire des SMS.

**9.2** Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

**9.3** Le Client a la faculté de résilier son contrat à la date anniversaire en envoyant un courriel au support GECKA ou par courrier recommandé avec accusé de réception, au moins deux (2) mois avant la date anniversaire du contrat. Le Service sera résilié à cette date.

**9.4** Les factures sont émises par GECKA mensuellement, l'abonnement étant facturé à terme à échoir et la consommation SMS à terme échu.

**9.5** Les factures sont envoyées au Client par Courriel à l'adresse fournie et/ou à la personne désignée par le Client en tant que contact de facturation.

\_\_\_\_\_ FIN DU DOCUMENT \_\_\_\_\_